



Gouvernement du Québec
Ministère de la
Sécurité du revenu

Profil N° 4

**PROFIL DES PERSONNES DE 55 ANS
OU PLUS, APTES AU TRAVAIL,
À L'AIDE DE DERNIER RECOURS**

**Direction générale des politiques et des programmes
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique**

Juin 1995

**425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec)
G1R 4Z1**

Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :

Auteurs : Pierre Lanctôt et Michel Lecarpentier

Secrétariat : Francine Cloutier

Révision linguistique : Lucia Gauthier

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	V
INTRODUCTION	1
1. SITUATION D'ENSEMBLE DES PRESTATAIRES DE 55 ANS OU PLUS	3
Une diminution constante de l'importance relative des prestataires de 55 ans ou plus	3
Un taux de dépendance à l'aide de dernier recours de près de 12 %	4
Près de 6 prestataires sur 10 de ce groupe d'âge classés au programme APTE	4
Les prestataires de 55 ans ou plus : le groupe d'âge le moins important du programme APTE	5
2. CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATAIRES DE 55 ANS OU PLUS CLASSÉS AU PROGRAMME APTE	7
Une répartition régionale comparable à celle de l'ensemble des prestataires	9
Une légère surreprésentation des femmes	9
Une faible proportion d'adultes de 65 ans ou plus	10
Un grand nombre de femmes seules	10
Beaucoup de personnes mariées ou ayant perdu leur conjoint	10
Une forte majorité de personnes nées au Canada	11
Des locataires dans la majorité des cas	11
Des personnes moins scolarisées que l'ensemble des prestataires aptes	12
La raison d'entrée à l'aide de dernier recours liée à une perte d'emploi dans près de 40% des cas	12
Une présence à l'aide de dernier recours généralement longue	13

Table des matières

Une non-disponibilité pour la quasi-totalité de cette clientèle	13
Des revenus de travail : cas exceptionnel	14
Une participation minimale aux mesures désignées.....	14
Une faible participation au programme PAIE.....	14
3. DES EXPÉRIENCES DE TRAVAIL DIVERSIFIÉES	17
4. OBSTACLES À LA RÉINTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL	21
CONCLUSION.....	23
LEXIQUE.....	27
BIBLIOGRAPHIE	31

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Variation du nombre de ménages à l'aide de dernier recours, de 1975 à 1994	3
Tableau 2	Taux de dépendance, par groupe d'âge, de l'ensemble des prestataires de l'aide de dernier recours	4
Tableau 3	Répartition, par groupe d'âge et par programme, des prestataires de l'aide de dernier recours, mars 1994	4
Tableau 4	Répartition des prestataires du programme APTE par groupe d'âge et par sexe, mars 1994	5
Tableau 5	Profil général des adultes de 55 ans ou plus aptes au travail et de l'ensemble des adultes classés au programme APTE, mars 1994	7
Tableau 6	Participation des prestataires aptes, de 55 ans ou plus, aux mesures désignées, mars 1994	14
Tableau 7	Personnes de 55 ans ou plus inscrites au programme APTE ayant déclaré une expérience de travail (41 %), selon la classification du dernier emploi occupé, mars 1994	17
Tableau 8	Prestataires de 55 ans ou plus classés au programme APTE selon la dernière expérience de travail déclarée pour quelques professions sélectionnées, mars 1994.....	19

INTRODUCTION

Faisant partie de la série de profils sur les personnes recevant de l'aide de dernier recours, cette étude présente le profil des prestataires âgés de 55 ans ou plus qui sont classés au programme Actions positives pour le travail et l'emploi (APTE).

La section 1 de ce document situe, de façon générale, les adultes de ce groupe d'âge en rapport avec l'ensemble de la clientèle et fait état de la variation de leur nombre au cours des vingt dernières années. Cette section distingue ensuite ceux qui sont inscrits au programme APTE de ceux qui sont classés au programme Soutien financier. Dans la section 2, on traite plus particulièrement des prestataires de 55 ans ou plus, classés au programme APTE, en faisant ressortir les différences qui existent entre les hommes et les femmes et en cherchant à mettre en évidence, pour fins de comparaison, certaines caractéristiques de ce groupe par rapport à celles de l'ensemble des prestataires de l'aide de dernier recours. La section 3 présente les expériences de travail qu'ont pu acquérir des personnes de ce groupe d'âge lorsqu'elles étaient sur le marché du travail. Enfin, pour compléter ce profil des prestataires de 55 ans ou plus classés au programme APTE, la section 4 expose les obstacles que peuvent rencontrer aujourd'hui les personnes de cet âge lors d'une recherche d'emploi.

Cette étude porte donc, sauf avis contraire, sur les 47 059 prestataires de 55 ans ou plus qui, en mars 1994, étaient aptes au travail.

1. SITUATION D'ENSEMBLE DES PRESTATAIRES DE 55 ANS OU PLUS

Une diminution constante de l'importance relative des prestataires de 55 ans ou plus

En premier lieu, pour situer le groupe d'âge des «55 ans ou plus» dans l'ensemble de la clientèle de l'aide de dernier recours, examinons les statistiques des vingt dernières années. Le tableau 1 montre le nombre total de ménages, pour le mois de mars, recevant de l'aide de dernier recours et qui ont eu un requérant âgé de 55 ans ou plus. L'augmentation du nombre de ces ménages a été moins importante que celle de l'ensemble des ménages de l'aide de dernier recours. Ainsi, pour les requérants de 55 ans ou plus, le nombre de ménages est passé, entre mars 1975 et mars 1994, de 58 254 à

Tableau 1
Variation du nombre de ménages à l'aide de dernier recours,
de 1975 à 1994

Mois de mars	Total des ménages (Aide de dernier recours) (A)	Ménages dont le requérant a :		% ((B+C)*100/A)
		55 à 64 ans (B)	65 ans ou plus (C)	
1975	198 219	49 815	8 439	29
1976	218 774	53 284	6 477	27
1977	235 154	54 702	6 165	26
1978	246 828	55 228	5 877	25
1979	258 608	55 883	5 294	24
1980	285 173	57 606	5 195	22
1981	302 435	58 404	4 974	21
1982	325 456	59 916	4 747	20
1983	396 997	63 599	4 854	17
1984	415 454	65 918	4 980	17
1985	424 563	67 011	4 851	17
1986	416 058	61 578	4 572	16
1987	390 139	60 772	4 470	17
1988	357 868	60 029	4 431	18
1989	340 679	59 209	4 501	19
1990	343 874	59 201	4 471	19
1991	366 215	59 891	4 156	17
1992	413 387	61 273	4 029	16
1993	450 675	62 778	4 104	15
1994	472 939	64 924	4 162	15

69 086, soit une augmentation de 19 %. Comparativement à ces chiffres, la progression de l'ensemble des ménages a été beaucoup plus importante puisque leur nombre est passé de 198 219 ménages (mars 1975) à 472 939 (mars 1994), marquant une augmentation de 139 %. À la suite de cette progression, les requérants de 55 ans ou plus, qui étaient responsables de 29 % des ménages en 1975, n'en représentaient plus que 15 % en 1994.

Cette diminution relative du groupe des ménages dont le requérant avait 55 ans ou plus par rapport à l'ensemble semble en partie due à des facteurs conjoncturels. En effet, l'économie ayant été marquée par deux récessions, l'une en 1981-1982 et l'autre en 1990-1992, les années qui les ont suivies ont été caractérisées par une augmentation du nombre de ménages à l'aide de dernier recours. Cette augmentation s'est davantage fait sentir chez les personnes plus jeunes qui, ayant moins d'ancienneté, étaient susceptibles d'être congédiées d'abord. Ainsi, entre 1990 et 1994, l'ensemble des ménages bénéficiant de l'aide de dernier recours a augmenté de 38 %, alors que les ménages du groupe «55 à 64 ans» n'ont augmenté que de 9 %. La possibilité des personnes de ce groupe d'âge de recevoir une rente de la Régie des rentes du Québec à partir de l'âge de 60 ans et la présence du programme fédéral d'Allocation au conjoint pourraient aussi expliquer la plus faible augmentation de ce groupe. Quant aux ménages avec un requérant âgé de 65 ans ou plus, on peut noter que leur nombre a diminué de plus de la moitié pendant la période 1975-1994, passant de 8 439 ménages à 4 162, et a connu une baisse légère de 7 % entre 1990 et 1994.

En conclusion, il est possible de décrire la variation des effectifs de la façon suivante: d'une part, la diminution du nombre de ménages de 65 ans ou plus, parce qu'elle est constante et semble indépendante de l'influence des cycles économiques, posséderait un caractère

structurel; d'autre part, la variation du nombre de ménages de 55 à 64 ans, parce qu'elle semble couplée aux cycles économiques avec quelques mois de retard, aurait un caractère conjoncturel. Cependant, ce caractère étant moins poussé que ce n'est le cas pour les personnes de moins de 55 ans, cela se traduirait par une diminution de la proportion relative des 55 à 64 ans dans l'ensemble des prestataires.

Un taux de dépendance à l'aide de dernier recours de près de 12 %

Tableau 2
Taux de dépendance, par groupe d'âge, de l'ensemble des prestataires de l'aide de dernier recours

Groupe d'âge	Clientèle de l'aide de dernier recours (mars 1994) (A)		Population totale du Québec (1er juillet 1994) (B)		Taux de dépendance (A X 100/B)
	N	%	N	%	
18 - 29 ans	152 665	28,0	1 229 000	22,1	12,4
30 - 44 ans	217 138	39,8	1 906 700	34,2	11,4
45 - 54 ans	95 566	17,5	937 500	16,8	10,2
55 - 64 ans	74 963	13,7	649 200	11,6	11,5
Total (18 à 64 ans)	540 332	99,0	4 722 400	84,7	11,4
65 ans ou plus	5 113	1,0	850 700	15,3	0,6
Total (55 ans et plus)	80 076	14,7	1 499 900	26,9	5,3
TOTAL (18 ans ou plus)	545 445	100,0	5 573 100	100,0	9,8

Note : Selon le cas, les pourcentages des colonnes A et B sont calculés en fonction de l'ensemble de la clientèle de l'aide de dernier recours (incluant les prestataires de 65 ans ou plus) ou de la population du Québec de 18 ans ou plus.

Le taux de dépendance du groupe des «55-64 ans», classés au programme APTE, est de près de 12 % alors que celui des 65 ans ou plus est légèrement supérieur à un demi de un pour cent (tableau 2). Le très bas taux de dépendance de ce dernier groupe s'explique par le fait que la plupart des personnes de cet âge bénéficient d'une prestation de Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti. Quant au taux de dépendance des prestataires âgés de 55 à 64 ans, il est similaire à celui de l'ensemble de la clientèle de 18 à 64 ans.

Près de 6 prestataires sur 10 de ce groupe d'âge classés au programme APTE

Le tableau 3 montre qu'en mars 1994, les adultes âgés de 55 ans ou plus recevant de l'aide de dernier recours se répartissent de la façon suivante: 59 % au programme APTE et 41 % au programme Soutien financier. Comparativement, l'ensemble des prestataires de l'aide de dernier recours ont comme répartition 79 % au programme APTE et 21 % au programme Soutien financier. On voit donc que la proportion d'adultes âgés de 55 ans ou plus et classés au programme APTE est inférieure de 20 points de pourcentage à celle de l'ensemble des adultes de ce même programme.

Tableau 3
Répartition, par groupe d'âge et par programme, des prestataires de l'aide de dernier recours, mars 1994

Groupe d'âge	Programme Soutien financier		Programme APTE		Total	
	N	%	N	%	N	%
18 - 29 ans	13 501	8,8	139 164	91,2	152 665	100,0
30 - 44 ans	37 722	17,4	179 416	82,6	217 138	100,0
45 - 54 ans	32 863	34,4	62 703	65,6	95 566	100,0
55 - 64 ans	31 778	42,4	43 185	57,6	74 963	100,0
Total (18 à 64 ans)	115 864	21,4	424 468	78,6	540 332	100,0
65 ans ou plus	1 239	24,2	3 874	75,8	5 113	100,0
Total (55 ans ou plus)	33 017	41,2	47 059	58,8	80 076	100,0
TOTAL	117 103	21,5	428 327	78,6	545 445	100,0

Cependant, la répartition, entre ces deux programmes d'aide, du groupe d'âge de 55 à 64 ans et de celui de 65 ans ou plus est différente. Ainsi, 58 % des «55-64 ans» sont inscrits au

programme APTE contre 42 % au programme Soutien financier. Pour leur part, les prestataires de 65 ans ou plus se répartissent de la façon suivante : 76 % se retrouvent dans le programme APTE alors qu'on en compte 24 % dans le programme Soutien financier.

Les prestataires de 55 ans ou plus : le groupe d'âge le moins important du programme APTE

Les personnes âgées de 55 ans ou plus classées au programme APTE représentent 11 % de cette classe de prestataires (tableau 4). Cette proportion en fait le groupe d'âge le moins important de l'ensemble de la clientèle apte de l'aide de dernier recours. Cette constatation vaut pour les deux sexes.

Tableau 4
Répartition des prestataires du programme APTE
par groupe d'âge et par sexe, mars 1994

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total	
	N	%	N	%	N	%
18 - 29 ans	73 044	33,2	66 120	31,7	139 164	32,5
30 - 44 ans	91 292	41,5	88 124	42,3	179 416	41,9
45 - 54 ans	31 123	14,2	31 580	15,2	62 703	14,6
55 - 64 ans	22 264	10,1	20 921	10,0	43 185	10,1
Total (18 à 64 ans)	217 723	99,0	206 745	99,2	424 468	99,1
65 ans ou plus	2 222	1,0	1 652	0,8	3 874	0,9
Total (55 ans ou plus)	24 486	11,1	22 573	10,8	47 059	11,0
TOTAL (18 ans ou plus)	219 945	100,0	208 397	100,0	428 342	100,0

Note : Les pourcentages sont calculés en fonction des totaux par sexe ou de celui, de la clientèle de l'aide de dernier

2. CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATAIRES DE 55 ANS OU PLUS CLASSÉS AU PROGRAMME APTE

Généralement, tout résident du Québec peut bénéficier de l'aide de dernier recours si ses revenus sont inférieurs à ses besoins; cependant, avant d'accorder cette aide, le ministère de la Sécurité du revenu évalue la situation financière de chaque demandeur. Cette évaluation est faite à partir des renseignements socio-économiques qui ont été fournis au Ministère par le demandeur et, si l'aide est accordée, ces renseignements sont colligés pour former le dossier du prestataire. L'ensemble des informations provenant de tous les dossiers permet d'établir des statistiques sur la clientèle de l'aide de dernier recours et leur analyse donne la possibilité de dresser des profils pour certains groupes de prestataires. Le tableau 5 présente donc les caractéristiques des prestataires de 55 ans ou plus, classés au programme APTE, et celles-ci sont analysées dans les pages subséquentes.

Tableau 5
Profil général des adultes de 55 ans ou plus aptes au travail
et de l'ensemble des adultes classés au programme APTE, mars 1994

	Adultes de 55 ans ou plus classés au programme APTE						Ensemble des adultes aptes
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
Région							
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	442	1,8	592	2,6	1 034	2,2	2,1
Bas-Saint-Laurent (1B)	606	2,5	786	3,5	1 392	3,0	2,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	832	3,4	877	3,9	1 709	3,6	4,2
Québec (03A)	1 771	7,2	1 644	7,3	3 415	7,3	7,7
Chaudière-Appalaches (03B)	670	2,7	766	3,4	1 436	3,0	3,2
Mauricie-Bois-Francis (04)	1 731	7,1	1 651	7,3	3 382	7,2	7,0
Estrie (05)	729	3,0	731	3,2	1 460	3,1	3,7
Montréal-Banlieue (06A)	3 019	12,3	2 052	9,1	5 071	10,8	9,5
Laurentides (06B)	1 106	4,5	1 195	5,3	2 301	4,9	5,6
Montréal-Québec (06C)	1 806	7,4	1 404	6,2	3 210	6,8	8,0
Lanaudière (06D)	972	4,0	1 102	4,5	1 984	4,2	4,3
Laval (06E)	880	3,6	633	2,8	1 513	3,2	3,0
Ville de Montréal (06F)	7 430	30,3	6 411	28,4	13 841	29,4	25,9
Montréal-Est (06G)	1 115	4,6	1 104	4,9	2 219	4,7	5,1
Outaouais (07)	660	2,7	745	3,3	1 405	3,0	3,9
Abitibi-Témiscamingue (08)	360	1,5	523	2,3	883	1,9	2,3
Côte-Nord (09)	280	1,1	388	1,7	668	1,4	1,5
Nouveau-Québec (10)	77	0,3	59	0,3	136	0,3	0,3
Groupe d'âge							
55 à 64 ans	22 264	90,9	20 921	92,7	43 185	91,8	10,1
65 ans ou plus	2 222	9,1	1 652	7,3	3 874	8,2	0,9
Catégorie de ménage							
Personne seule	17 271	70,5	13 260	58,8	30 531	64,9	50,7
Couple sans enfants	5 280	21,6	6 959	30,8	12 239	26,0	7,7
Famille monoparentale :							
- 1 enfant	1 069	4,3	249	1,1	1 318	2,8	12,1
- 2 enfants ou plus	189	0,8	52	0,2	241	0,5	9,0
Famille biparentale :							
- 1 enfant	502	2,1	1 231	5,5	1 733	3,7	7,4
- 2 enfants ou plus	172	0,7	817	3,6	989	2,1	12,9
Conjoint/e d'étudiant/e	3	-	5	-	8	-	0,2
État civil							
Célibataire	3 689	15,1	5 547	24,6	9 236	19,6	54,7

Section 2

Caractéristiques des prestataires de 55 ans ou plus classés au programme APTE

	Adultes de 55 ans ou plus classés au programme APTE						Ensemble des adultes aptes
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	%
Marié/e	5 852	23,9	8 462	37,5	14 314	30,4	19,4
Veuf/ve	2 974	12,1	637	2,8	3 611	7,7	1,6
Séparé/e légalement	1 565	6,4	1 116	4,9	2 681	5,7	2,9
Séparé/e sans jugement	2 619	10,7	1 847	8,2	4 466	9,5	7,3
Divorcé/e	7 787	31,8	4 964	22,0	12 751	27,1	14,1
Lieu de naissance (55 ans ou plus)							
Né/e au Canada	18 897	77,2	18 506	82,0	37 403	79,5	83,0
(Amérindien/ne ou Inuk)	(111)	(0,5)	(91)	(0,4)	(202)	(0,4)	(0,7)
Né/e hors Canada	5 589	22,8	4 067	18,0	9 686	20,5	17,0
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(713)	(2,9)	(390)	(1,7)	(1 103)	(2,3)	(2,7)
Lieu de naissance (65 ans ou plus)							
Né/e au Canada	324	14,6	407	24,6	731	18,9	83,0
(Amérindien/ne ou Inuk)	(1)	(-)	(6)	(0,4)	(7)	(0,2)	(0,7)
Né/e hors du Canada	1 898	85,4	1 245	75,4	3 143	81,1	17,0
(Revendicateur/trice du statut de réfugié)	(312)	(14,0)	(159)	(9,6)	(471)	(12,2)	(2,7)
Résidence							
Locataire	13 199	53,9	11 662	51,7	24 861	52,8	61,1
Locataire (HLM ou logement subventionné)	4 020	16,4	1 865	8,3	5 885	12,5	6,4
Propriétaire	3 676	15,0	4 959	22,0	8 635	18,4	9,6
Chambreur/se ou pensionnaire	1 531	6,3	2 983	13,2	4 514	9,6	11,3
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	2 045	8,4	1 090	4,8	3 135	6,7	11,5
Autres	15	-	14	-	29	-	0,1
Nombre d'années de scolarité							
Moins de 7 ans	8 557	35,0	8 448	37,4	17 005	36,1	11,2
7 à 11 ans	11 746	48,0	10 109	44,8	21 855	46,4	59,9
12 ans ou plus	2 139	8,7	2 734	12,1	4 873	10,4	24,4
Inconnu	2 044	8,3	1 282	5,7	3 326	7,1	4,5
Raison d'entrée à l'aide							
Fin des prestations d'assurance chômage	4 402	20,3	7 174	34,0	11 576	27,1	26,2
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	1 317	6,1	2 209	10,4	3 526	8,2	11,2
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	332	1,5	335	1,6	667	1,6	3,8
Perte de conjoint	2 946	13,6	604	2,9	3 550	8,3	10,9
Fin des études à temps complet	29	0,1	34	0,1	63	0,1	3,1
Naissance ou prise en charge d'un enfant	24	0,1	12	0,1	36	0,1	0,7
Autres raisons non précisées	12 627	58,3	10 746	50,9	23 373	54,6	44,0
Données manquantes					4 268		
Durée cumulative à l'aide							
Moins de 2 ans	4 362	17,8	4 297	19,0	8 659	18,4	31,6
2 à 5 ans	5 634	23,0	5 644	25,0	11 278	24,0	33,1
6 à 9 ans	4 011	16,4	4 127	18,3	8 138	17,3	15,7
10 ans ou plus	10 479	42,8	8 505	37,7	18 984	40,3	19,6
Classification							
Non disponible	23 910	97,7	21 855	96,8	45 765	97,3	33,2
Participant/e	285	1,1	293	1,3	578	1,2	11,5

	Adultes de 55 ans ou plus classés au programme APTE						Ensemble des adultes aptes
	Femmes		Hommes		Total		
	N	%	N	%	N	%	
Disponible	53	0,2	103	0,5	156	0,3	11,4
Non participant/e	238	1,0	322	1,4	560	1,2	43,9
	Revenu de travail déclaré						
Non	23 610	96,4	21 480	95,2	45 090	95,8	92,1
Oui	876	3,6	1 093	4,8	1 969	4,2	7,9
TOTAL	24 486	100,0	22 573	100,0	47 059	100,0	100,0
N = 429 157 *							

* Ce nombre inclut les prestataires de moins de 18 ans qui ne sont pas comptés dans les totaux présentés aux tableaux 3 et 4.

Une répartition régionale comparable à celle de l'ensemble des prestataires

Observée globalement, la répartition régionale des personnes aptes au travail de 55 ans ou plus ressemble à celle de l'ensemble de la clientèle de l'aide de dernier recours (tableau 5 - *Région*) et sa principale caractéristique est le regroupement des prestataires dans la zone métropolitaine de Montréal. Ainsi, les quatre régions les plus urbanisées de cette zone (ville de Montréal, Montréal-Banlieue, Montérégie-Ouest et Laval) regroupent 50 % de cette clientèle. Ajoutons qu'à elle seule, la ville de Montréal compte 29 % des adultes âgés de 55 ans ou plus et classés au programme APTE. Ces proportions sont supérieures à celle de l'ensemble de la clientèle APTE qui sont de 46 % pour les quatre régions les plus urbanisées et de 26 % pour la ville de Montréal.

Notons que pour les «55 ans ou plus», la concentration des hommes est légèrement supérieure à celle des femmes dans toutes les régions du Québec, sauf pour les quatre régions les plus urbanisées de la zone métropolitaine de Montréal. Dans ces dernières, la concentration des femmes (54 % de l'ensemble des femmes) est supérieure à celle des hommes (47 %).

Une légère surreprésentation des femmes

Selon les statistiques disponibles en mars 1994 (tableau 5 - *Total*), il y a 47 059 prestataires âgés de 55 ans ou plus classés au programme APTE. Leur répartition par sexe donne des proportions de 52 % de femmes (24 486 adultes de sexe féminin) et de 48 % d'hommes (22 873 adultes de sexe masculin). Celles-ci sont similaires aux pourcentages calculés pour l'ensemble des prestataires aptes qui sont respectivement de 51 % de femmes (219 945 adultes) et 49 % d'hommes (208 397 adultes)¹.

1. Voir: Tableau 4 - Répartition des prestataires du programme APTE par groupe d'âge et par sexe, mars 1994.

Une faible proportion d'adultes de 65 ans ou plus

Normalement, lorsqu'ils atteignent l'âge de 65 ans, les prestataires quittent l'aide de dernier recours pour bénéficier d'une prestation de Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti. Or, on note que certaines personnes ayant 65 ans révolus continuent de recevoir des prestations d'aide de dernier recours (tableau 5 - *Groupe d'âge*) et ce groupe représente 8 % des adultes de 55 ans ou plus classés au programme APTE. L'explication de cette particularité semble notamment reposer sur une trop courte durée de résidence au Canada qui empêcherait ces personnes d'être admissibles à de telles prestations. Dans ces conditions, elles continueraient donc à recevoir de l'aide de dernier recours afin d'éviter une plus grande détérioration de leur situation économique. Ajoutons que 9 % des femmes et 7 % des hommes du groupe des 55 ans ou plus sont en fait âgés d'au moins 65 ans.

Un grand nombre de femmes seules

Dans le groupe des «55 ans ou plus» classés au programme APTE, les personnes seules représentent 65 % des prestataires (tableau 5 - *Catégorie de ménage*). Par ailleurs, 26 % des adultes de ce groupe vivent dans des couples sans enfants. Comparativement, dans l'ensemble du programme APTE, 51 % des prestataires se déclarent «personne seule» et 8 % disent vivre dans des couples sans enfants.

Si la plupart des prestataires de 55 ans ou plus n'ont pas d'enfant à leur charge, 9 % d'entre eux rapportent demeurer dans des familles ayant un ou plusieurs enfants. Cependant, la taille de ces familles est généralement petite puisque la proportion des personnes faisant partie de familles (monoparentales et biparentales) avec un seul enfant (7 %) est supérieure à celle des personnes vivant dans des familles comptant deux enfants ou plus (3 %). Pour l'ensemble des aptes, 20 % des personnes rapportent demeurer dans des familles comptant un seul enfant et 22 % dans des familles avec deux enfants ou plus. Quant à la proportion des familles monoparentales chez les «55 ans ou plus» elle est de 3 %, soit sept fois moins importante que celle de l'ensemble des aptes (21 %). Enfin, 6 % des personnes de ce groupe d'âge font partie de familles biparentales comparativement à 20 % pour l'ensemble des aptes.

Concernant la répartition par sexe, 71 % des femmes se déclarent «personnes seules» contre 59 % des hommes; la concentration de ces derniers est plus forte dans les couples sans enfants (31 % contre 22 %). On constate également que 5 % des femmes âgées de 55 ans ou plus sont responsables de familles monoparentales comparativement à 1 % des hommes. D'autre part, 9 % de ces derniers vivent dans des familles biparentales contre 3 % pour les femmes.

Beaucoup de personnes mariées ou ayant perdu leur conjoint

Parmi les prestataires de 55 ans ou plus classés au programme APTE, la proportion de célibataires est de 20 %, alors que les personnes mariées en représentent 30 % (tableau 5 -

État civil). Enfin, environ la moitié des prestataires de 55 ans ou plus, déclarant avoir eu un conjoint, se répartissent entre 8 % de veufs ou de veuves, 15 % de personnes séparées avec ou sans jugement et 27 % de personnes divorcées. Comparativement, les proportions de l'ensemble de la clientèle du programme APTE sont les suivantes : 55 % de célibataires, 19 % de personnes mariées, 2 % de veufs ou de veuves, 10 % de personnes séparées avec ou sans jugement et 14 % de personnes divorcées.

Chez les prestataires de 55 ans ou plus, la répartition des statuts d'état civil varie selon les sexes. Ainsi, on compte proportionnellement plus d'hommes célibataires (25 %) ou mariés (38 %) que de femmes (15 % et 24 %). Par contraste, la proportion des femmes est plus importante dans les statuts impliquant la perte d'un conjoint (61 %) que ce n'est le cas pour les hommes (38 %).

Une forte majorité de personnes nées au Canada

Si la plupart des personnes de 55 ans ou plus classées au programme APTE sont nées au Canada (79 %), on peut cependant dénombrer que 21 % des prestataires de cette catégorie sont nés à l'extérieur de ce pays (tableau 5 - *Origine ethnique (55 ans ou plus)*). Ajoutons que, dans ce groupe d'âge, 2 % des prestataires sont «revendicateurs du statut de réfugié ». Quant aux Amérindiens et Inuit de 55 ans ou plus, ils occupent une place marginale (0,4 %). Pour l'ensemble de la clientèle APTE, on dénombre 83 % de prestataires nés au Canada et 17 % nés hors de ce pays. Signalons que les revendicateurs du statut de réfugié forment 3 % des adultes aptes au travail et que les Amérindiens et Inuit en représentent moins de 1 %.

Les hommes de 55 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreux que les femmes à être nés au Canada (82 % contre 77 %). On constate également que la proportion des femmes revendiquant le statut de réfugiée (3 %) est plus importante que celle des hommes (2 %). Enfin, en ce qui concerne les hommes et les femmes d'origine amérindienne ou inuk, leurs proportions sont très semblables.

Dans la catégorie des prestataires aptes de 65 ans ou plus, 81 % sont nés hors du Canada (tableau 5 - *Origine ethnique (65 ans ou plus)*). Ces statistiques semblent corroborer les explications concernant les difficultés d'obtention d'une prestation de Sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti liées à un temps de résidence insuffisant au Canada. On note également pour ce groupe d'âge que 85 % des femmes et 75 % des hommes sont d'origine étrangère.

Des locataires dans la majorité des cas

Au programme APTE, 82 % des prestataires de 55 ans ou plus sont locataires et 18 % sont propriétaires (tableau 5 - *Résidence*). On note que le type de résidence occupé par les locataires peut prendre plusieurs formes. Ainsi, 53 % des prestataires louent des logements réguliers, 13 % occupent des logements subventionnés ou des HLM, 10 % habitent en «chambre et pension» et 7 % demeurent chez un parent. Comparativement, 90 % des

prestataires de l'ensemble du programme APTE sont locataires. On constate que 61 % occupent des logements réguliers, 6 % demeurent en logements subventionnés ou HLM, 11 % sont chambreurs ou pensionnaires et 12 % résident chez un parent. Enfin, 10 % des prestataires de ce programme sont propriétaires.

Quant au type de résidence choisi par les prestataires aptes de 55 ans ou plus, il varie selon le sexe. Ainsi, 16 % des femmes occupent des logements subventionnés contre seulement 8 % des hommes. Par ailleurs, les hommes vont résider plus que les femmes en «chambre et pension» (13 % contre 6 %) alors que ces dernières vivront plus que les hommes parmi les membres de leur famille (8 % contre 5 %). Enfin, notons que 22 % des hommes sont propriétaires contre 15 % des femmes.

Des personnes moins scolarisées que l'ensemble des prestataires aptes

Parmi les personnes de 55 ans ou plus classées au programme APTE, 36 % déclarent avoir moins de 7 ans de scolarité, 46 % disent avoir complété de 7 à 11 ans de scolarité et 10 % en ont 12 ou plus (tableau 5 - *Nombre d'années de scolarité*). Par rapport à l'ensemble des prestataires aptes, les personnes de ce groupe d'âge ont en moyenne un nombre d'années de scolarité beaucoup plus faible, ce qui est notamment marqué par le fait qu'elles soient proportionnellement beaucoup plus nombreuses à détenir moins de 7 ans de scolarité (36 % contre 11 %).

Notons que 37 % des hommes détiennent moins de 7 ans de scolarité comparativement à 35 % des femmes; on constate une situation inverse pour la tranche des 7 à 11 ans d'études, avec 48 % des femmes par rapport à 45 % des hommes. En ce qui concerne les détenteurs de 12 années de scolarité ou plus, mentionnons que les hommes sont proportionnellement plus nombreux (12 %) que les femmes (9 %).

La raison d'entrée à l'aide de dernier recours liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas

Des raisons différentes peuvent être utilisées pour justifier une demande d'aide (tableau 5 - *Raison d'entrée à l'aide*); cependant, si l'on regroupe les motifs «fin des prestations d'assurance chômage », «perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage» et «prestations d'assurance chômage insuffisantes », on peut conclure que 37 % des demandes provenant des «55 ans ou plus », classés au programme APTE, sont causées par la perte d'un emploi. D'autre part, la «perte de conjoint» est une raison employée par 8 % des prestataires. Pour l'ensemble des aptes, la proportion relative aux trois motifs liés à la perte d'un emploi est de 41 % et celle liée à la perte d'un conjoint est de 11 %.

Ces raisons varient selon les sexes puisque, notamment en ce qui concerne la perte d'un emploi, 46 % des hommes ont utilisé ce motif contre seulement 28 % des femmes. De façon plus détaillée, notons que 34 % des hommes et 20 % des femmes ont motivé leur demande par la fin des prestations d'assurance chômage, 10 % des hommes et 6 % des femmes par la

perte de leur emploi sans droit à l'assurance chômage et enfin, 2 % des personnes de chaque sexe ont invoqué l'insuffisance de leurs prestations d'assurance chômage. La raison «perte de conjoint» sert également à justifier une demande d'aide de dernier recours; cependant, ce motif est beaucoup plus utilisé par les femmes que par les hommes. En effet, on note que 14 % des femmes l'emploient contre seulement 3 % des hommes. Cette caractéristique pourrait donc être considérée comme un indice supplémentaire de la vulnérabilité financière qui affecte les femmes, lesquelles seraient plus dépendantes du revenu apporté par leur conjoint pour s'assurer d'un minimum vital que ne le seraient les hommes.

Parmi les raisons données pour justifier une demande d'aide, le motif «autre» a été recensé dans 55 % des cas et on note également 4 268 dossiers où aucune raison n'a été spécifiée. Cette situation met en évidence la difficulté de définir avec précision les raisons qui peuvent expliquer la présence à l'aide de dernier recours de prestataires de 55 ans ou plus.

Une présence à l'aide de dernier recours généralement longue

Les statistiques sur la durée cumulative à l'aide montrent que, pour les personnes de 55 ans ou plus classées au programme APTE, la présence à l'aide est généralement longue (tableau 5 - *Durée cumulative à l'aide*). Ainsi, 82 % de ces prestataires ont cumulé des durées à l'aide de 2 ans ou plus; 58 % ont une durée cumulative de 6 ans ou plus et 40 %, une durée cumulative de 10 ans ou plus. Pour l'ensemble des prestataires du programme APTE, 32 % des prestataires ont une durée cumulative de moins de 2 ans et 65 %, une durée cumulative de 5 ans ou moins.

Notons que 43 % des femmes sont concentrées dans le groupe des durées de 10 ans ou plus, contre 38 % des hommes. L'écart entre les hommes et les femmes est presque inexistant lorsque la durée à l'aide est de moins de 2 ans, puisqu'on retrouve 18 % de femmes et 19 % d'hommes qui sont dans un tel cas.

Une non-disponibilité pour la quasi-totalité de cette clientèle

En mars 1994, 97 % des prestataires de 55 ans ou plus du programme APTE étaient classés non disponibles, 1 %, participants et 1 %, non participants, la proportion des disponibles étant marginale (tableau 5 - *Classification*). Cette forte concentration de non-disponibles, particulière au groupe d'âge étudié, s'explique par une disposition de la loi qui prévoit que les prestataires de 55 ans ou plus peuvent être classés ainsi pour raison d'âge. Notons que 1 % des prestataires de ce groupe d'âge sont classés non participants alors qu'ils auraient droit, eux aussi, de recevoir le barème des non-disponibles. Comparativement, dans l'ensemble du programme APTE, la proportion des non-disponibles représente 33 % des prestataires, celle des disponibles 12 %, les participants en forment 11 % et les non-participants 44 %.

Comme la plupart des prestataires de 55 ans ou plus sont dans la catégorie «non-disponible» pour raison d'âge, on ne note pas de différence significative dans la concentration par sexe de ces personnes dans cette catégorie, ni d'ailleurs dans les autres catégories.

Des revenus de travail : cas exceptionnel

La Loi de la sécurité du revenu permet aux prestataires de travailler pour compléter leurs revenus. En mars 1994, on comptait seulement 4 % des prestataires de 55 ans ou plus qui avaient travaillé, tout en étant supplémentés par les prestations de l'aide de dernier recours (tableau 5 - *Revenu de travail déclaré*). Comparativement à cette proportion, 8 % de l'ensemble des prestataires du programme APTE ont déclaré un revenu de travail. La proportion d'hommes de 55 ans ou plus, classés au programme APTE et ayant déclaré un revenu de travail (5 %), est légèrement supérieure à celle des femmes (4 %).

Une participation minime aux mesures désignées

Il n'y a que 1 % des personnes de 55 ans ou plus qui participent aux mesures désignées (tableau 5 - *Classification*). La ventilation des prestataires «participants» par mesure désignée est présentée au tableau 6 et elle est relativement similaire à celle de l'ensemble de la clientèle classée APTE. Cependant, le taux minime de leur participation semble lié à leur âge, à leur longue présence à l'aide et à leur faible chance de se replacer sur le marché du travail. Il est probable que ces personnes n'aient aucune motivation à fournir les efforts nécessaires pour acquérir une formation qu'elles perçoivent comme inutile.

Tableau 6
Participation des prestataires aptes,
de 55 ans ou plus, aux mesures désignées, mars 1994

Mesures désignées	55 ans ou plus (N)	55 ans ou plus (%)	Ensemble des aptes (%)
Rattrapage scolaire	250	43,3	45,8
EXTRA	168	29,1	28,6
RADE	125	21,6	10,9
SEMO	14	2,4	3,5
SMT	12	2,1	5,0
Autres	9	1,5	6,2
TOTAL	578	100,0	100,0

Il est donc d'autant plus surprenant que leur répartition entre les différentes mesures désignées soit semblable à celle de l'ensemble des prestataires du programme APTE plutôt qu'à celle de la clientèle âgée entre 45 et 54 ans. Cette dernière participe bien davantage à la mesure Expérience de travail (EXTRA) (dans une proportion de 45 % des participants) qu'à la mesure Rattrapage scolaire (qui n'attire que 31 % des participants). Une telle préférence pour les travaux communautaires (qui constituent le gros des expériences de travail dans EXTRA) plutôt que pour l'éducation formelle est logique, dans la mesure où les personnes de ce groupe d'âge perçoivent qu'il ne serait pas rentable pour elles d'investir à cet âge dans l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. On peut donc se demander pourquoi les personnes de 55 ans et plus, encore davantage handicapées par leur âge, préfèrent pour leur part Rattrapage scolaire à EXTRA.

Une faible participation au programme PAIE

En mars 1994, 158 personnes de 55 à 64 ans, anciennement classées au programme APTE, étaient inscrites au programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE), ne représentant que 1 % des 10 940 adultes de plus de 18 ans qui y participaient. Notons que 60 % des adultes de 55 à 64 ans qui participaient au programme PAIE étaient des hommes.

Par ailleurs, il est possible d'évaluer le bassin potentiel de participation au programme PAIE. Cette évaluation peut être faite en regroupant les prestataires de 55 à 64 ans classés dans les catégories «disponible », «participant» et «non participant» (1 256 adultes) avec les personnes du même âge inscrites à PAIE (158). On obtient ainsi un bassin de participation potentiel de 1 414 adultes, bassin qui ne représente que 3 % des adultes de 55 à 64 ans considérés dans ce profil. Pour les adultes de 55 à 64 ans, le ratio entre le nombre d'adultes qui participent à PAIE (158) et le bassin potentiel de ce groupe d'âge (1 414) donne un taux de participation de 11 %. Ce taux est presque quatre fois supérieur à celui calculé pour le groupe formé par l'ensemble des prestataires aptes classés disponibles, participants ou non participants et des adultes inscrits au programme PAIE (4 %). Cet écart est sans doute expliqué par le fait que la taille du bassin potentiel est *a priori* réduite par le classement, pour raison d'âge, de la plupart des personnes de 55 ans ou plus dans la catégorie «non disponible ».

3. DES EXPÉRIENCES DE TRAVAIL DIVERSIFIÉES

Les données disponibles sur la dernière expérience de travail touchent 41 % des prestataires de 55 ans ou plus, classés au programme APTE, (tableau 7) et, en moyenne, ces personnes n'ont pas occupé d'emploi depuis 11 ans. Parmi ces personnes ayant déclaré une dernière expérience de travail, 11 % indiquent avoir travaillé dans la manutention et 11 % dans le bâtiment. Pour leur part, les emplois dans la catégorie des services (préparation d'aliments et de boissons, services domestiques, de conciergerie et de nettoyage) regroupent 13 % de ces personnes. Les emplois dans la vente rassemblent 6 % des personnes de ce groupe d'âge ayant déclaré une expérience de travail, tandis que 6 % ont travaillé dans le transport. Les hommes représentent 68 % des personnes ayant déclaré une expérience de travail. Pour leur part, les femmes sont majoritaires dans le domaine de la préparation des aliments (64 %) et presque à égalité dans celui de la vente (43 %), alors que leur représentation est marginale dans les secteurs du bâtiment (3 %) et du transport (1 %). Cette situation montre donc que les expériences de travail des femmes prestataires sont concentrées dans les services et dans la vente et sont marquées par une sous-représentation de celles-ci dans les autres secteurs; il s'agit là d'une situation similaire à ce qui existe dans la population en général.

Tableau 7
Personnes de 55 ans ou plus inscrites au programme APTE ayant déclaré
une expérience de travail (41 %), selon la classification
du dernier emploi occupé, mars 1994

Emploi *	Nombre	%	Durée médiane (mois)	Durée moyenne (mois)	Taux de féminité
Manutention - travail de chargement	2 172	11.3	22	67	25.1
Travail dans le bâtiment - aide à la construction	2 106	10.9	12	60	2.8
Préparation des aliments et boissons - serveur/euse - cuisinier/ère	1 428	7.4	24	51	63.9
Vente - commis-vendeur/euse - gérant/e	1 213	6.3	27	64	42.9
Transport - chauffeur/e de camion - chauffeur/e de taxi	1 184	6.1	52	91	1.1
Travail spécialisé dans les services - concierge - employé/e de services domestiques ou de nettoyage	1 149	6.0	24	50	31.5
Autres	10 001	52.0	-	-	36.3
TOTAL	19 253	100.00			31.7
* Les professions identifiées en retrait sont celles qui regroupent le plus grand nombre de personnes de la catégorie.					

Les statistiques révèlent que seulement 41 % des adultes de 55 ans ou plus classés au programme APTE ont déclaré des expériences de travail. Une analyse plus détaillée de celles-ci fait ressortir que 58 % des hommes disent avoir travaillé contre 25 % des femmes. De plus, si l'on compare les proportions de ce groupe avec celles des «45 à 54 ans », on voit des différences de pourcentage de 25 points pour les hommes et de 38 pour les femmes, puisque 83 % des hommes et 63 % des femmes de 45 à 54 ans ont rapporté avoir travaillé. En considérant la faible proportion de femmes âgées de 55 ans ou plus ayant déclaré une expérience de travail, on peut s'interroger sur l'existence d'un lien possible entre cette faible proportion et le fait que les femmes de cet âge ont généralement été plus présentes dans les tâches domestiques que sur le marché du travail.

La durée médiane² et la durée moyenne des expériences de travail, présentées au tableau 7, sont très variables selon les catégories d'emploi; la durée moyenne a été utilisée pour former trois groupes caractérisant la durée. Le premier groupe correspond aux catégories «autres travaux spécialisés dans les services» et «préparation des aliments et boissons» pour lesquelles les durées moyennes sont respectivement de 50 et 51 mois (4 ans). Le deuxième groupe est formé par les catégories «autres travaux du bâtiment », «vente» et «manutention» avec respectivement 60, 64 et 67 mois comme durées moyennes (5 ans). Enfin, le troisième groupe comprend la catégorie «transport» avec 91 mois (près de 8 ans). Comme on peut le remarquer, la durée moyenne des expériences de travail des prestataires de 55 ans ou plus, au programme APTE, est très supérieure à la durée médiane, ce qui indique que la majorité de ces personnes ont une durée de travail inférieure à la durée moyenne, formant un groupe important de prestataires ayant déclaré de courtes expériences de travail. Corollairement, les personnes situées au-dessus de la moyenne, dont le nombre est plus faible, ont eu des emplois de durée considérable.

Le tableau 8 apporte des informations supplémentaires sur les types d'emploi, en présentant la dernière expérience de travail des prestataires de 55 ans ou plus ayant déclaré avoir exercé une profession qui, normalement, nécessite la détention d'un diplôme universitaire³. Cependant, ce tableau ne regroupe que 366 personnes, soit moins de 2 % des personnes de cet âge ayant déclaré une expérience de travail et moins de 1 % de l'ensemble des 55 ans ou plus au programme APTE. On constate que l'enseignement se place au premier rang des emplois précédemment occupés par les prestataires du groupe d'âge étudié. En effet, si l'on regroupe les catégories «professeurs/es d'écoles primaires et secondaires », «professeurs/es des beaux-arts et d'écoles professionnelles» et «professeurs/es d'université », ce contingent rassemble 57 % des personnes détenant la plus haute scolarité. D'autre part, la seconde

2. La durée médiane est la valeur permettant de diviser la population considérée relativement à la durée de son expérience de travail, en deux groupes égaux. Ainsi, 50% des durées cumulatives seront inférieures à la durée médiane, alors que l'autre moitié y sera supérieure.

3. Les professions indiquées dans le tableau ne regroupent pas nécessairement la totalité des personnes détenant un diplôme universitaire. En outre, il est probable que certaines personnes ayant déclaré avoir déjà occupé l'une de ces professions ne détiennent pas de diplôme universitaire.

catégorie la plus nombreuse est celle des «ingénieurs/es et architectes» avec 17 %. Ajoutons que les femmes constituent 42 % des prestataires de 55 ans ou plus ayant une expérience de travail dans des emplois professionnels et qu'elles sont majoritairement présentes dans les emplois professionnels de l'enseignement primaire et secondaire, de la médecine et de la pharmacie et, enfin, des sciences humaines (économie, psychologie, sociologie). Par ailleurs, 52 % des prestataires de 55 ans ou plus déclarant une expérience de travail de type professionnel sont d'origine étrangère alors qu'ils ne représentent que 21 % de la clientèle APTE âgée de 55 ans ou plus.

Tableau 8
Prestataires de 55 ans ou plus classés au programme APTE
selon la dernière expérience de travail déclarée
pour quelques professions sélectionnées - mars 1994

Emploi	Personnes de 55 ans ou plus N	Personnes de 55 ans ou plus %	Durée moyenne de l'emploi (mois)	Taux de féminité	% de personnes d'origine étrangère
Professeur - écoles primaires et secondaires	137	37,5	127	62,0	37,9
Professeur - écoles des beaux-arts - écoles professionnelles	42	11,5	127	40,4	52,4
Professeur - universités	30	8,2	126	33,3	73,3
Ingénieur ou architecte	63	17,2	165	12,6	76,2
Analyste ou programmeur en informatique, statisticien	19	5,2	77	5,3	36,8
Médecin ou chirurgien ¹	16	4,4	233	68,8	75,0
Économiste, psychologue ou sociologue	14	3,8	227	64,3	71,4
Administrateur gouvernemental	14	3,8	89	35,7	21,4
Agronome ou biologiste	14	3,8	102	21,4	21,4
Avocat, notaire, juge ou magistrat	8	2,2	147	12,5	50,0
Sciences physiques ²	6	1,6	172	33,3	100,0
Pharmacien ou optométriste	3	0,8	263	66,6	66,6
TOTAL	366	100,0		42,1	52,2
% sur l'ensemble des personnes de 55 ans ou plus ayant déclaré une expérience de travail	1,8 %				
¹ Inclut également quelques dentistes, vétérinaires et personnes spécialisées dans le diagnostic et le traitement des maladies. ² Chimiste, géologue, météorologue ou physicien.					

4. OBSTACLES À LA RÉINTÉGRATION AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Un article publié par Guérin et Hébert (1990)⁴ a mis en évidence certains obstacles rencontrés par les personnes de 45 à 64 ans lors de la recherche d'un emploi. Cependant, si les faits présentés dans cet article traitent de façon globale des difficultés du groupe des 45-64 ans, ils sont rarement spécifiques aux demandeurs d'emploi de 55 ans ou plus. Dans les circonstances, l'ensemble des obstacles à la recherche et à l'obtention d'un emploi recueillis dans cet article ont été considérés comme applicables au groupe des 55 ans ou plus et présentés comme tel.

Jusqu'à la fin des années 80, les travailleurs âgés de 55 ans ou plus ont généralement été protégés dans leurs emplois par leur expérience et leur ancienneté. Cependant, depuis le début de la présente décennie, les travailleurs de ce groupe d'âge, qui sont majoritairement des hommes, ont été acculés à vivre de longues périodes de chômage.

Changements technologiques, restructurations industrielles et compressions budgétaires sont les principales causes qui ont amené la mise à pied de ces personnes. À de tels facteurs, s'est ajoutée une concurrence accrue sur le marché de l'emploi qui fut causée par l'arrivée croissante de femmes et de jeunes plus instruits. En fait, les difficultés de réintégration au marché du travail des chômeurs de 55 ans ou plus sont le résultat de plusieurs causes qui peuvent être regroupées en trois catégories.

Premièrement, les demandeurs d'emploi de ce groupe d'âge ont difficilement accès aux programmes gouvernementaux de perfectionnement et de formation, lesquels sont peu nombreux et peu accessibles, mal adaptés à leurs besoins et caractérisés par un manque d'information à leur sujet. De plus, d'un point de vue de relations humaines, la réception faite aux personnes de 55 ans ou plus dans les Centres d'emploi n'est pas toujours accueillante.

En second lieu, les employeurs peuvent avoir une attitude discriminatoire face à ce groupe d'âge, laquelle est fondée sur des préjugés. Ces préjugés peuvent d'ailleurs être confirmés par l'ignorance des techniques d'entrevue et de recherche d'emploi dont font preuve les demandeurs d'emploi de 55 ans ou plus. Une telle ignorance peut amener ces personnes à être maladroites dans leur façon de se présenter, risquant ainsi de créer des situations qui confirmeront les préjugés des employeurs. Cette attitude discriminatoire se reflète également dans le fait que les employeurs exigent des qualifications supérieures aux besoins réels de l'emploi postulé, qu'ils cherchent, à la fois, à rajeunir leur main-d'oeuvre et à réduire les coûts de celle-ci et qu'ils n'envisagent pas affecter un travailleur de cet âge à un niveau d'emploi inférieur à celui qu'il détenait auparavant.

Enfin, les caractéristiques elles-mêmes des travailleurs de 55 ans ou plus ne facilitent pas leur réintégration sur le marché du travail. Ainsi, leur niveau de scolarité est généralement peu élevé et leur mobilité, autant géographique qu'occupationnelle, est plutôt faible. Le

4. Cette section s'inspire de G. Guérin et M. Hébert, «Les obstacles rencontrés par des personnes de 45 à 64 ans à la recherche d'un emploi», *Relations industrielles*, vol. 45, n° 2, Presses de l'Université Laval, 1990.

manque d'expérience dans la recherche d'un emploi ainsi que le manque de confiance en soi face aux changements technologiques sont d'autres obstacles à une réintégration réussie. En terminant, ajoutons que, dans certains cas, la surqualification due à une longue expérience de travail dans un domaine particulier pourrait, elle aussi, être un obstacle supplémentaire à cette réintégration.

Pour compléter cette description des difficultés qu'éprouvent les personnes de 55 ans ou plus à se trouver un emploi, ajoutons qu'à compétence et scolarité égales, les femmes de cet âge disent rencontrer plus d'obstacles que les hommes. Tel que rapporté dans l'article de Guérin et Hébert, des résultats présentés par Dunn (1985) confirment cet état de chose, puisqu'on mentionne notamment que ces femmes ont une perception plus forte de leurs carences personnelles probablement due à une longue absence du marché du travail ou encore à une non-participation antérieure à ce marché.

CONCLUSION

La première partie de ce document a situé l'ensemble des prestataires de 55 ans ou plus recevant de l'aide de dernier recours par rapport aux personnes de ce groupe d'âge dans la population en général et par rapport à l'ensemble des prestataires à l'aide de dernier recours. On a ainsi pu constater que :

- par rapport à l'ensemble des ménages bénéficiant de l'aide de dernier recours, la proportion de ceux dont le requérant est âgé de 55 ans ou plus a diminué constamment entre 1975 et 1994, passant de 29 % à 15 %. Cette diminution relative de leur importance traduit le fait qu'il y a eu augmentation beaucoup plus lente du nombre de ces ménages comparativement à celle de l'ensemble des ménages de l'aide de dernier recours pendant cette période (19 % contre 139 %);
- en 1994, 12 % des adultes dont l'âge varie entre 55 et 64 ans et résidant au Québec sont prestataires de l'aide de dernier recours; ce taux de dépendance est similaire à celui de l'ensemble de la clientèle apte de 18 à 64 ans;
- les prestataires aptes de 55 ans ou plus forment 11 % de l'ensemble des prestataires aptes;
- six prestataires sur dix de 55 ans ou plus sont inscrits au programme APTE.

Par ailleurs, la deuxième partie de ce document a présenté le profil des prestataires aptes de 55 ans ou plus à l'aide de dernier recours. Lors de la présentation des caractéristiques de ce groupe, il a été possible d'observer que les prestataires aptes de 55 ans ou plus se distinguent de l'ensemble des prestataires aptes sur les points suivants :

- les prestataires de 55 ans ou plus sont proportionnellement plus nombreux à vivre seuls (65 %) ou dans un couple sans enfants (26 %) que l'ensemble des aptes (51 % et 8 %);
- 30 % d'entre eux sont mariés, 27 % divorcés et 20 % célibataires, alors que la majorité des prestataires du programme APTE sont célibataires (55 %);
- 18 % des prestataires aptes de 55 ans ou plus sont propriétaires, contre seulement 10 % de l'ensemble des prestataires aptes;
- les prestataires aptes de 65 ans ou plus sont très majoritairement nés hors du Canada (81 %), ce qui s'explique par le fait que les personnes de cet âge nées au Canada ont généralement accès aux programmes fédéraux de sécurité de la vieillesse. D'ailleurs, sur l'ensemble des prestataires aptes, 83 % sont nés au Canada;
- ils sont moins scolarisés : 36 % ont moins de sept ans de scolarité comparativement à 11 % pour l'ensemble des aptes;

Conclusion

- leur présence à l'aide est plus longue : 82 % ont une durée cumulative à l'aide de deux ans ou plus et 40 % de dix ans ou plus comparativement à 68 % et 20 % respectivement pour l'ensemble des aptes;
- la presque totalité des prestataires (97 %) sont classés non disponibles en raison de leur âge; chez l'ensemble des adultes aptes, la proportion de non-disponibles est de 33 %;
- les adultes participants ne représentent que 1 % des prestataires aptes de ce groupe d'âge, contre 12 % pour l'ensemble des prestataires aptes;
- les prestataires aptes de 55 ans ou plus sont proportionnellement moins nombreux à déclarer des revenus de travail (4 % comparativement à 8 % pour l'ensemble des aptes).

Enfin, la comparaison des caractéristiques propres aux femmes et aux hommes de 55 ans ou plus, classés au programme APTE, a mis en évidence les points suivants :

- les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules que les hommes (71 % contre 59 %); elles font moins partie de familles biparentales (3 % comparativement à 9 %), ont plus souvent la charge de familles monoparentales (5 % contre 1 %) et vivent en moins grande proportion au sein de couples sans enfants (22 % comparativement à 31 %);
- par ordre d'importance, les femmes sont séparées ou divorcées (49 %), mariées (24 %), célibataires (15 %) ou veuves (12 %), alors que les hommes sont mariés (38 %), séparés ou divorcés (35 %), célibataires (25 %) ou veufs (3 %);
- les femmes sont plus souvent nées hors du Canada (23 % contre 18 %);
- les femmes habitent davantage dans des HLM ou autres logements subventionnés (16 % comparativement à 8 %) ou chez un parent (8 % contre 5 %), alors que les hommes sont plus des chambreurs ou des pensionnaires (13 % comparativement à 6 %) ou encore des propriétaires (22 % contre 15 %);
- les hommes sont plus scolarisés que les femmes : 12 % d'entre eux ont douze ans ou plus d'années de scolarité comparativement à 9 % des femmes;
- les femmes ont demandé l'aide de dernier recours à cause de la perte d'un emploi (28 %) mais aussi parce qu'elles ont perdu leur conjoint (14 %), alors que la présence à l'aide des hommes est davantage reliée à la perte de leur emploi (46 %) et moins à la perte de leur conjointe (3 %);
- la durée cumulative à l'aide des femmes est plus longue que celle des hommes puisque 43 % d'entre elles y sont depuis 10 ans ou plus, comparativement à 38 % pour les hommes du même groupe d'âge.

Seulement 41 % des prestataires de 55 ans ou plus, classés au programme APTE, ont déclaré une dernière expérience de travail et, parmi ceux qui l'ont fait, on compte plus de deux hommes pour une femme. Les emplois occupés par les hommes sont plus diversifiés que ceux des femmes, ces dernières travaillant principalement dans la préparation des aliments et dans la vente. De plus, ces statistiques sur le dernier emploi ont permis de constater qu'une faible proportion de prestataires aptes de 55 ans ou plus (2 %) ont occupé un emploi nécessitant normalement un diplôme universitaire; ajoutons que plus de la moitié des prestataires de ce dernier groupe sont d'origine étrangère.

Enfin, il a été possible de voir que les personnes de 55 ans qui sont exclues du marché du travail font face à une réintégration difficile. Ces difficultés sont notamment causées par leur plus faible niveau de scolarité et la priorité que les employeurs donnent souvent aux personnes plus jeunes. Les femmes rencontrent des obstacles supplémentaires compte tenu de leur absence totale ou partielle d'expérience sur le marché du travail causée par leurs responsabilités familiales.

Lexique

LEXIQUE

Aide de dernier recours

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide de dernier recours correspondant aux besoins de base à court terme. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

non disponible : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans et plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

disponible : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

participant : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

non participant : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont catégorisés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

Classification

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou dans l'une des catégories du programme APTE.

Durée cumulative de présence à l'aide de dernier recours

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide de dernier recours depuis le 1^{er} janvier 1975.

Enfant à charge

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

Ménage

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

Mesures de développement de l'employabilité

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

Les mesures de formation comprennent Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

Les activités communautaires comprennent Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

Nombre d'années de scolarité

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide de dernier recours. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

PAIE

Programme qui vise à favoriser l'accès à des emplois aux prestataires de l'aide de dernier recours au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent au participant un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide de dernier recours.

Taux de dépendance

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours et la population.

Taux de dépendance par groupe d'âge

Rapport entre le nombre de personnes à l'aide de dernier recours dans un groupe d'âge donné et l'ensemble des personnes de ce groupe d'âge dans la population.

Taux de féminité

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

BIBLIOGRAPHIE

GUÉRIN G. et HÉBERT M., «Les obstacles rencontrés par les personnes de 45 à 64 ans à la recherche d'un emploi», *Relations industrielles*, vol. 45, n° 2, Presses de l'Université Laval, 1990.

Statistique Canada. *Professions*, catalogue 93-327, 323 pages.